

Le vingt janvier deux mil onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEVEQUE, convoqué par lettre et à domicile, s'est réuni sous la présidence de **Madame Jeannick BODIN**, Maire.

**Étaient présents :**

**SAMSON Gilles, GASCOIN Guy, LANCELOT Armelle, JOUAN Jacky, DAVER Alain, PLATEAU Jean Claude**, *Adjoints au Maire*, **DROUIN Loïc**, *Conseiller délégué*,

**LAMISSE Olivier, LHERITEAU Lucette, NARQUIN Mireille, PASQUIER Daniel, ANDRE Pierre Emmanuel, BOURBON Lydie, DAUVILLON Bénédicte, DESNAUD Gilbert, PAGE Anthony, POINTEAU Alain, FOUQUERON Michel**, *Conseillers Municipaux*.

**Absence**

**Absence excusée**

**Pouvoirs :**

<b>VIVES Xavier a donné pouvoir à</b>	<b>DAUVILLON Bénédicte</b>
<b>BELLICAUD Marie Josette a donné pouvoir à</b>	<b>SAMSON Gilles</b>
<b>BUDAIL Serge a donné pouvoir à</b>	<b>JOUAN Jacky</b>

Secrétaire de séance : <b>JOUAN Jacky</b>	Convocation : <b>Jeudi 13 décembre 2010</b>
Nombre de membres en exercice : <b>22</b>	Nombre de membres présents : <b>19</b>

*Compte rendu affiché le 27 janvier 2011*

*Le compte rendu de la séance municipale du 16 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.*

**N° 1101 - 01 : PATRIMOINE – CESSION**

La société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) a sollicité la commune de Villeveque en vue d'acquérir certaines parcelles communales nécessaires à la réalisation du demi-échangeur de Pellouailles les Vignes.

Ces parcelles cadastrées, ZY 54 et ZY 88, sont situées en bordure d'autoroute et d'une superficie respective de 297 m<sup>2</sup> et 4060 m<sup>2</sup>. La société ASF décide d'acquérir 14 m<sup>2</sup> de la parcelle ZY 54 et la totalité de la parcelle ZY 88, soit une surface totale de 4074 m<sup>2</sup>.

Le prix d'achat est de 0.25€ par m<sup>2</sup> avec une indemnité de réemploi pour 642 m<sup>2</sup>, correspondant à la surface initialement demandée par ASF, de 8.02€ (10% du prix).

Le montant total de la vente est de 1030€.

Entendu la présentation qui en est faite, sur proposition de Mme le Maire et à l'unanimité, **le Conseil municipal :**

- **Décide** la vente des parcelles cadastrées ZY 54 (14 m<sup>2</sup> sur 297 m<sup>2</sup>) et ZY 88 (en totalité) pour un montant total de 1 030 €.
- **Autorise** Mme le Maire à signer les actes inhérents à la cession de ces deux parcelles à la société ASF.

## N° 1101- 02 : PERISCOLAIRE – CONVENTIONNEMENT CAF

Le conventionnement sur la prestation de service ordinaire (PSO) liée à l'accueil périscolaire est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Anjou propose de reconduire ce conventionnement pour 4 années, de 2011 à 2014.

Entendu la présentation qui en est faite par **M. Samson**, sur proposition de **Mme le Maire** et à l'unanimité, **le Conseil municipal** :

- **Décide** de reconduire cette convention avec la CAF pour 4 années.
- **Charge** Mme le Maire de signer cette convention.
- 

## N° 1101- 03 : RESERVES FONCIERES – AVENANT AU PORTAGE.

Angers Loire Métropole a acquis en 2005, pour la commune de Villevêque, l'immeuble cadastré A 620 situé au 6, rue du Général de Gaulle, dans le cadre de sa compétence « Réserves foncières ». La convention de portage foncier était de 5 années.

Cet immeuble est inclus dans le périmètre de la ZAC d'aménagement du centre bourg. Son usage n'étant pas encore défini, il est proposé de reconduire la convention dans les mêmes termes pour une durée de 5 années supplémentaires.

Entendu le rapport de Mme le Maire, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire la convention de portage foncier,
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'avenant à cette convention pour une durée de 5 années supplémentaires.
- 

*Il est confirmé que ce renouvellement de convention de portage foncier a un caractère unique.*

## AFFAIRES DIVERSES

- **Moulin** : M. Gascoin présente à ses collègues l'état d'avancement du dossier Moulin. L'avant projet sommaire (APS) est en cours. Le passage à l'avant projet détaillé (APD) puis au projet (PRO) est conditionné par la réponse de l'assurance face au risque généré par le caractère inondable de la zone sur la passerelle. Le dossier est complexe du fait des différents règlements (Plan de Protection des Risques Inondation –PPRI - Établissement Recevant du Public – ERP.) qui se croisent.

Cette présentation suscite un débat sur la sécurité des personnes et la destination de cet équipement à vocation touristique.

Le budget de cette opération se monte à 699 906.40 € TTC

- **Produits de qualité**. Une réunion est organisée le 21 janvier 2011 à la Mairie de Villevêque à 20h30 au cours de laquelle les producteurs locaux et les élus municipaux sont invités à mener une réflexion sur l'apport progressif de produits frais locaux dans la restauration scolaire de Villevêque. Cette réunion sera menée par Mme Thomas, de la Chambre d'Agriculture et spécialement chargée du lien entre restauration collective et producteurs locaux sur le Maine et Loire.

- **Prochaine séance municipale** le jeudi 24 février 2011 à 20 h 30.
- **Séance municipale** du 24 mars 2011 dédiée au vote du budget à 18h30.